

**Procès-verbal de la réunion extraordinaire
du Comité Social et Economique du 20 novembre 2019**

La séance est ouverte à 17h50, par Monsieur Thomas FONTAINE, Directeur.

Personnes présentes :

<u>Titulaires CSE 1^{er} Collège</u>	<u>Titulaires CSE 2^{ème} Collège</u>
Mounir SMAILI -Gilles MILLERAND - Françoise BOURGEOIS – Frédéric GERVILLIERS - Françoise TILLET - Estelle GENET – Driss EL ZAYTOUNI – Leïla TOTO	Philippe DUTHU

Suppléants CSE en remplacement de titulaires absents :

Mounir EL MENSOUR suppléant CSE 2^{ème} collègue CGT, en remplacement de Mme Anne Gaëlle GIRARD
Ophélie RENARD suppléante CSE 1^{er} collègue CGT, en remplacement de Mme Claire QUINONERO

Direction

Thomas FONTAINE - Directeur
Agnès GRANGIER – Directrice RH

Représentants Syndicaux

Frédéric PISSOT (CGT)
Olivier SOREZ (UNSA)

Personnes absentes/ excusées :

Florence MERLIN (RS CSE FO) – Thierry BOURDIER – Eric GIANINI - Claire QUINONERO – Anne Gaëlle GIRARD

Lors de la réunion extraordinaire du CSE est évoquée la situation de Monsieur Eric RASSAT, déclaré inapte par le médecin du travail à son poste de travail, le 04 octobre 2019. « Inapte au poste de conducteur receveur ».

Le médecin du travail a indiqué dans son avis qu'un reclassement était envisageable sur un « emploi de bureau, agent vente, travail administratif, poste vérificateur, de surveillance, de recouvrement, de formateur à la conduite »

Lors de cette réunion, ont été abordés les points suivants :

- Examen des possibilités d'aptitude et des préconisations émises par le médecin du travail.
- Examen des possibilités de reclassement envisageables dans l'entreprise et au sein du groupe
- Exposé des démarches effectuées et à venir

Après avoir mené des recherches de reclassement au sein de l'entreprise KDM et au sein du groupe KEOLIS, l'entreprise n'est pas en mesure de proposer au sein de Keolis Dijon Mobilités-KDM un emploi adapté aux capacités de Monsieur RASSAT Eric aussi comparable que possible à l'emploi précédemment occupé, au besoin par la mise en œuvre de mesures telles que mutations, aménagements, adaptations ou transformations de postes existants ou aménagement du temps de travail et satisfaisant aux restrictions médicales dont il fait désormais l'objet.

Cependant, au sein du groupe, 4 postes répondent aux restrictions médicales émises et aux capacités de Monsieur RASSAT, selon détail indiqué en séance :

Au sein de la société EFFIA STATIONNEMENT - A CREIL (60)

1 poste d'Agent d'Exploitation H/F - CDI temps partiel – 21 heures par semaine : lundi, mardi et jeudi -
Rémunération : 942,57 € brut mensuel sur 13 mois

Au sein de la société EFFIA STATIONNEMENT - A LILLE (59)

1 poste d'Agent d'Exploitation H/F - CDI temps partiel – 20 heures par semaine : de journée les samedi-dimanche, (10h/vacation) - Rémunération : 897.62 € brut mensuel sur 13 mois

Au sein de la société EFFIA STATIONNEMENT - A BORDEAUX

1 poste d'Agent d'Exploitation P+R H/F - CDI temps complet : 35h/semaine + astreinte ; du lundi au dimanche amplitude horaire 05h-02h

Rémunération : 1571 € brut mensuel sur 13 mois, hors primes

Au sein de la société KEOLIS BORDEAUX METROPOLE - A BORDEAUX

1 poste d'Agent d'Information temps réel H/F – CDD 6 mois temps complet : travail en roulement du lundi au dimanche

Rémunération : coefficient 200

La Direction consulte aujourd'hui les membres CSE et souhaite recueillir leur avis sur la suite de la procédure.

Un représentant syndical au CSE exprime sa forte déception constatant l'absence de solution de reclassement à proposer au sein de Keolis Dijon Mobilités, regrettant l'absence d'évolution de la position de la direction qui refuse d'envisager la création d'un poste supplémentaire dédié à la gestion des clients stationnement au sein de l'agence commerciale par exemple.

La Direction rappelle sa position sur ce point : il n'y a pas de besoin supplémentaire identifié.

Ce représentant syndical déplore les propositions présentées en instance ce jour, lesquelles sont toutes situées à plusieurs centaines de km du domicile de l'agent ; selon lui, il aurait été possible de se forcer sur le périmètre de Dijon pour identifier des solutions de reclassement chez nos donneurs d'ordre.

La Direction demande si d'autres membres CSE souhaitent s'exprimer avant de procéder au vote, certains élus indiquent qu'ils sont assez d'accord avec ce qui a été indiqué précédemment.

Avant de procéder à la consultation du CSE, la Direction demande si les membres CSE acceptent de voter à main levée, tous acceptent, il est donc procédé au recueil de l'avis du CSE sur la poursuite de la procédure :

Nombre de votants : 11

Avis favorable : 0 ; Avis défavorable : 11 ; Abstention : 0

La Direction informe les membres de la suite de la procédure à venir : proposition des solutions de reclassement à M. RASSAT

La séance est levée à 18h10

Le secrétaire du CSE Keolis Dijon Mobilités
Gilles MILLERAND

Le Président du CSE Keolis Dijon Mobilités
Thomas FONTAINE